

Page 1/9

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n°: A-10634 Xerox® Everyday™ Toner - Noir,

Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2021-02-11 Date de révision 2021-07-14 Version 1

Version européenne seulement

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

## 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Xerox® Everyday™ Toner pour HP Color LaserJet Enterprise M652, HP Color

LaserJet Enterprise M653, HP Color LaserJet Enterprise MFP M681, HP Color

LaserJet Enterprise MFP M682

**Référence** 006R04343, 006R04344, 006R04345, 006R04346, 006R04347, 006R04348, 006R04349,

006R04350

Couleur Noir, Cyan, Magenta, Jaune

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox AG/SA

Sägereistrasse 29 Glattbrugg, 8152 Switzerland

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter
Christoph Schwiezer

7éléphone
043 / 305 12 12
Adresse e-mail
ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons): Tèl: 01 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun(e)

#### 2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion



FDS n°: A-10634 Xerox® Everyday™ Toner - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2021-02-11 Date de révision 2021-07-14 Version 1

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	NoCE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Copolymère de styrène/acrylate	70-80	Propriétaire	Non répertorié		1	
Cire	1-10	Propriétaire	Répertorié			
Pigment rouge	1-10	Propriétaire	Répertorié			01-2119456804-33-0008
Pigment cyan	1-10	Propriétaire	Répertorié			01-2119458771-32-0044
Noir de carbone	1-10	1333-86-4	215-609-9			01-2119384822-32-0065
Pigment jaune	1-10	Propriétaire	Répertorié			-
Silice (amorphe)	1-10	7631-86-9	231-545-4			

#### Remarque

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

## 4. PREMIERS SECOURS

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il

faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact oculaire Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute

lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre

**Ingestion** Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux Aucun effet connu
Peau Aucun effet connu
Inhalation Aucun effet connu
Ingestion Aucun effet connu

Effets chroniques

**Toxicité chronique** Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

**Symptômes principaux** Une exposition excessive peut provoquer:

irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

#### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Protection pour les secouristes Aucun équipement de protection spécifique exigé

<sup>&</sup>quot;--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.



Date d'émission 2021-02-11 Date de révision 2021-07-14 Version 1

Notes au médecin Traiter les symptômes

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

#### Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

## **Autres informations**

Inflammabilité Ininflammable Point d'éclair Sans objet

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Méthodes de nettoyage Prévenir la formation de nuages de poussières

Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau

chaude fixe le toner

## 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques



FDS n°: A-10634 Xerox® Everyday™ Toner - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2021-02-11 Date de révision 2021-07-14 Version 1

Voir Section 13 pour plus d'informations

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

Mesures d'hygiène Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

## 7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1 Paramètres de contrôle

2.5 mg/m³ (poussières totales) **Limite d'exposition Xerox Limite d'exposition Xerox** 0.4 mg/m³ (poussière alvéolaire)

8.2 Contrôles de l'exposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation Mesures d'ordre technique

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Protection des mains Protection de la peau et du

Aucun équipement de protection spécifique exigé Aucun équipement de protection spécifique exigé Aucun équipement de protection spécifique exigé

**Protection respiratoire** 

Aucun équipement de protection spécifique exigé

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation **Dangers thermiques** 

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

protection de l'environnement

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Poudre Odeur Faible Aspect Seuil olfactif État physique Solide Sans objet Couleur Noir, Cyan, Magenta, Jaune Sans objet pН

607E38590



Date d'émission 2021-02-11 Date de révision 2021-07-14 Version 1

Point d'éclair Sans objet

Point de fusion / congélation Sans objet Sans objet Sans objet

Point de ramollissement 49 - 60 °C / 120 - 140 °F

Taux d'évaporation Sans objet Inflammabilité Ininflammable Limites d'inflammation dans l'air Sans objet

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Densité

Pression de vapeur

Sans objet

1

Négligeable

Coefficient de partage

Température

Sans objet

Sans objet

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Indéterminé(e)(s) Viscosité Indéterminé(e)(s)

Propriétés explosives Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence

d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Propriétés comburantes Sans objet

## 9.2 Autres informations

Aucun(e)

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses**Aucun(e) dans des conditions normales de transformation **Polymérisation dangereuse**Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

## 10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières



Date d'émission 2021-02-11 Date de révision 2021-07-14 Version 1

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e)

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Informations sur le produit

**Irritation** Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire

DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat)
DL50, voie cutanée > 5 g/kg (lapin)

CL50 par inhalation > 5 mg/L (rat, 4 heures)

Toxicité chronique

Informations sur le produit

Effets chroniques
Cancérogénicité
Autres informations

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Voir « Autres données » dans cette section.

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences

réglementaires et publiés dans leur intégralité.

#### Autres effets toxiques

Informations sur le produit

Sensibilisation Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Effets mutagènes Non mutagène selon le test d'Ames

**Toxicité pour la reproduction** Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

Effets sur certains organes

cibles

Aucun(e) connu(e)

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e)

Danger par aspiration Sans objet

# 11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation Aucune information disponible



Date d'émission 2021-02-11 Date de révision 2021-07-14 Version 1

endocrinienne

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

## 12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

#### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## 12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination des

déchets

Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales En cas d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières.

Code de déchets du CED 08 03 18

**Autres informations** 

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les

égouts ou les cours d'eau.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## 14.1 UN/ID No



Date d'émission 2021-02-11 Date de révision 2021-07-14 Version 1

Non réglementé

## 14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

## 14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

## 14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

## 14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

# 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

 Date d'émission
 2021-02-11

 Date de révision
 2021-07-14

Remarque sur la révision Commercialisation initiale

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de



Page 9/9

Toner - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2021-02-11 Date de révision 2021-07-14 Version 1

l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.